

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 17

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Roi
de
cœur

(dessin d'enfant)





Photo : Tutor S.A., Genève Démonstrations à Genève : Tutor S.A. Mobilier : Embru-Werke, Rüti ZH

Enseignement vivant...

...au laboratoire de langues

Nous vous invitons à une démonstration dans un de nos laboratoires de langues. Venez voir vous-même cette nouvelle méthode d'enseignement à l'œuvre. Vous en serez enthousiasmé, séduit, autant par la conception technique si réussie du laboratoire (Philips a de l'expérience!) que par son étonnante simplicité.

Connaissez-vous le système AP (audio-passif) ?
 Connaissez-vous le système AA (audio-actif) ?
 Connaissez-vous le système AAC (audio-actif-comparatif) ?
 Connaissez-vous le Minilab (système AA transportable) ?
 Connaissez-vous le Compactlab (système AAC) ?

Nous désirons vous expliquer ces systèmes.

Nous désirons aussi vous démontrer le magnétophone téléguidé, ses mini-cassettes et son micro-casque.

Nous désirons encore vous dire comment acquérir un laboratoire, élément par élément (selon le principe des blocs de construction).

C'est pourquoi nous vous invitons à une démonstration du nouveau laboratoire de langues Philips.

PHILIPS



8027 Zurich, Edenstrasse 20

Veuillez s.v.p. adresser le talon ci-dessous à
 Philips S.A., Case postale, 8027 Zurich.
 Ou mieux encore, téléphonez-nous au no
 051 442211 (interne 417)

J'accepte volontiers votre invitation et vous prie de m'inscrire pour une démonstration du nouveau laboratoire de langues

Nom: _____ Prénom: _____ Philips.

Adresse: _____

Profession: _____ Tél.: _____

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le jeudi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants / Montreux.

Cahiers, gommes & Cie

Les premières heures d'école du mois d'avril sont généralement consacrées à l'emmagasinage de piles de cahiers et à la distribution de petit matériel, gommes, crayons, etc.

Une question se pose cependant :

L'organisation des fournitures scolaires est-elle parfaitement rationnelle ?

Il n'est pas dans notre but d'évoquer longuement certains phénomènes constatés par tous, comme celui des feuilles de papier à dessin dont le format et l'épaisseur diminuent avec les années.

Nous ne savons quelles sont les méthodes commerciales de l'économiste chargé de l'achat de ce matériel scolaire. Passe-t-il des contrats à long terme (plusieurs dizaines d'années) en vue de la fourniture d'ardoises ? Achète-t-il les boîtes d'écoles par wagons entiers ? Nous n'en savons rien. Il est cependant un fait certain, c'est qu'à une époque où, dans tous les domaines, les techniques évoluent à une vitesse extraordinaire, nous ne voyons que très peu se renouveler les objets qui nous sont servis.

Alors que la plupart des enfants entrent à l'école déjà munis d'une trousse d'écolier, souvent d'un modèle compliqué, nous nous obstinons à leur distribuer une boîte d'école avec règle. Alors que l'usage des plumes à réservoir et des stylos à bille se généralise, nous réquisitionnons toujours de l'encre et des becs de plume. Alors que dans le domaine de la décoration, des techniques intéressantes ont vu le jour, nous en sommes toujours à deux crayons de couleur par élève. Il est clair que le service des fournitures scolaires ne peut pas se tenir à l'affût de tous les « gadgets » et fournir aux écoliers les derniers perfectionnement techniques au fur et à mesure de leur distribution sur le marché. Mais, d'autre part, l'approvisionnement en fournitures trop désuètes conduit souvent au gaspillage.

Pourquoi le service des fournitures ne modifierait-il pas sa façon de travailler ?

Il distribuerait aux instituteurs le matériel de base : les manuels.

Pour le reste, les maîtres disposeraient d'un crédit fixé par élève, crédit qui leur permettrait de se procurer en quantités idéales le matériel qui correspondrait exactement à la conception qu'ils ont de l'enseignement dans les diverses disciplines.

Le service des fournitures scolaires pourrait alors jouer le rôle d'une centrale d'achat, parallèlement au commerce privé et fournissant à des prix si possible plus intéressants, cahiers ou feuilles pour classeurs à anneaux, plumes à réservoir, matériels de décoration, etc.

En manière de conclusion et pour terminer sur une note amusante, nous citerons Colette :

Car la passion des « articles de bureau » s'apaise en moi, ce qui est encore un bien mauvais symptôme. Toutes mes camarades (et j'étais naguère comme elles) raffolent des « fournitures scolaires », nous nous ruinons en cahiers de papier vergé, à couvertures de « moiré

métallique », en crayons de bois de rose, en plumiers laqués, vernis à s'y mirer, en porte-plumes de bois d'olivier, en règles d'acajou et d'ébène comme la mienne qui a ses quatre arêtes en cuivre, et devant laquelle pâlisent d'envie les pensionnaires trop peu fortunés pour s'en payer de semblables. Nous avons de grandes serviettes d'avocat en maroquin plus ou moins de Levant, plus ou moins écrasé. Et si les gamins ne font pas, pour leurs étrennes, gagner de reliures voyantes leurs bouquins de classe, si je ne le fais pas non plus, c'est uniquement parce qu'ils ne sont pas notre propriété. Ils appartiennent à la commune, qui nous les fournit généreusement, sous obligation de les laisser à l'école quand nous la quittons pour n'y point revenir. Aussi nous haïssons ces livres administratifs, nous ne les sentons pas à nous, et nous leur jouons d'horribles farces ; il leur arrive des malheurs imprévus et bizarres ; on en a vu prendre feu au poêle, l'hiver ; on en a vu sur qui les encriers se renversaient avec une rare prédilection ; ils attirent la foudre ; quoi ! Et toutes les avanies qui surviennent aux tristes « Livres de la commune » sont le sujet de longues lamentations de mademoiselle Lanthenay et de terribles sermones de mademoiselle Sergent.

ma.b

Un heureux... et généreux nonagénaire !

Le 21 avril, notre ancien collègue **Ernest COINDET** fêtait sa nonantième année, de bon pied, de bon œil, et toujours jeune d'esprit et de cœur.

Dimanche, avec son épouse, ancienne collègue elle aussi, il recevait au « Vaudois » parents et amis. A cette occasion, tous deux me remirent une somme de 200 francs pour notre « Fonds de secours ».

Bravo... merci... et conservation !

P. B.

Lundi de Pentecôte

Le Conseil d'Etat ayant modifié l'arrêté d'application relatif à l'article 74 du statut des fonctions publiques, **le Lundi de Pentecôte est considéré** comme jour férié. ceci en complément de l'article 14 du règlement sur l'Instruction publique primaire.

ma.b

Nombres en couleurs

Rappel

La permanence des nombres en couleurs fonctionnera au collège de Floréal, à Lausanne, le 19 mai de 16 h. 30 à 18 h. 30.

ma.b

Association vaudoise des maîtres de gymnastique

Cours AVMG

Athlétisme : Dave James (ex-champion des Etats-Unis du 100 m.) et Pierre Scheidegger (recordman suisse du saut en longueur).

Comment ces grands champions conçoivent-ils l'enseignement de l'athlétisme dans nos classes ?

Une occasion exceptionnelle pour nous de travailler courses et sauts sous la direction de deux entraîneurs de renommée internationale.

Date et lieu : mercredi 24 mai à 14 heures, stade de Vidy à Lausanne.

Pour les membres AVMG, remboursement des frais de transport et indemnité de participation de Fr. 5.—.

Inscription jusqu'au 20 mai auprès de J.-C. Leuba, Bussigny 12, Crissier, tél. 34 68 23.

Le chef technique : *D. Jan.*

Maison des Jeunes - Le Brassus

A des conditions avantageuses, l'Association de la Maison des Jeunes, au Brassus, met à la disposition des instituteurs, institutrices, chefs de groupements de jeunesse, un très sympathique chalet. Ce bâtiment, situé au pied du col du Marchairuz, comprend une vaste salle de séjour, une petite cuisine et un atelier de bricolage. Il permet de loger une dizaine de personnes, à condition qu'elles soient munies de matelas pneumatiques et de sacs de couchage. C'est l'endroit rêvé pour organiser des cours de perfectionnement, retraites, séminaires, ou simplement pour passer quelques jours d'agréable détente. *M. Gilbert Goy*, président de l'association, donnera volontiers des renseignements à ceux qu'un tel séjour peut intéresser (tél. 021/85 50 62).

GC

Après le Congrès

Grandeur et misère des us et coutumes

Grandeur :

Le congrès est aimé. Chaque année, il est attendu. Il est un témoignage de notre travail et de notre force corporative. On y fait le point. Et l'on constate que de nombreux efforts de collègues, y compris parfois le sien, aboutissent à des réalisations, sans doute partielles, mais qui vont dans le sens désiré. De la présence de tant de collaborateurs, on tire une force nouvelle.

Un comité de collègues assidus rend des comptes devant un millier de pédagogues à la critique facile. Son travail, qui ressort parfois de la haute diplomatie,

sinon toujours ses idées, méritent respect. On y entend notre maître à tous, exemple vivifiant et gênant à la fois, de ce que nous devrions être : profondément convaincus de sa mission, croyant encore avec flamme au pouvoir de l'éducation. Parfois, un collègue discret, quelquefois un jeune, ose se présenter à la tribune pour y exposer une idée, fruit de ses expériences et de ses réflexions...

Misère :

Ce qui n'est pas digne de nous, voire exaspérant, ce sont les congressistes du grand vestibule, ceux dont le brouhaha des propos de palier (au sens propre !) couvre l'exposé d'un membre actif du congrès. La politesse, l'hommage aux artisans du congrès, devraient les conduire dans la salle... ou au café du coin.

Un autre élément indisposant est parfois le manque de tolérance dont nous faisons preuve envers les orateurs courageux. Il peut souffler à notre congrès un de ces vents de lourde désapprobation à faire rentrer l'interpellateur sous terre ! Or, certains jeunes enthousiastes et d'une sagesse sûre, quoique plus moderne, doivent « se faire la main » pour un jour prendre la relève. Les membres du comité de valeur ne sont pas monnaie courante !

Enfin, il y a cette demi-salle qui a disparu avant la fin des débats et qui n'est plus là au moment des plus importantes décisions. La dignité que nous voudrions voir entourer notre profession ne nous impose-t-elle pas une plus grande discipline ?

En toute amitié et considération :

J.P.P.

Eduquer et instruire

Appelé à faire partie d'une commission chargée de rapporter sur le « Projet de réforme de structure de l'Ecole vaudoise », nommé plus succinctement « Rapport Freymond », nous nous sommes astreints à sa lecture complète. Certains faits nous ont si profondément troublés que nous ne pouvons nous empêcher d'en faire part en notre journal corporatif.

Ainsi, au moment où notre collègue R. Dottrens publie, pour l'UNESCO, un guide pédagogique universel intitulé « Eduquer et instruire », nous constatons que, dans le rapport en question, on utilise indifféremment éduquer pour instruire et vice versa. Tout nous porte à croire que, pour les membres de la Commission des Quarante, Instruction et Education sont synonymes. Dans un discours de promotions récent, un responsable de l'enseignement secondaire s'est posé la question de savoir si c'était à l'école d'éduquer. Cela implique la reconnaissance de la différence et pose un grave problème à la fois... Puisqu'une nouvelle structure va naître, il s'agit, nous semble-t-il, de trancher la question sans compromis. Et si l'école nouvelle devait éduquer, de préciser les données de cette éducation. R. Dottrens le fait très bien d'ailleurs, mais saurait-il être prophète en son pays ?

Pourtant, le rapport n'est pas absolument muet en matière d'éducation. A la page 29, il propose de pratiquer la « pédagogie du succès » en « valorisant » les élèves, de donner aux écoliers le « goût de l'exécution soignée », de les habituer au « travail en équipe », de développer leur « sens social », de les intéresser à la « vie locale, nationale et internationale » par un re-

cours systématique à l'actualité, de leur inculquer les « formes de savoir-vivre élémentaires ». Seulement, ce qui surprend, c'est que ces directives ne soient précisées que pour la « division pratique ». Alors, pour les élèves des autres divisions, tout cela serait-il inné ou inutile ?

Nous espérons que ces réflexions contribueront à faire en sorte qu'à l'avenir certaines notions importantes ne restent pas dans le vague, tout comme aujourd'hui, nous éduquons « vaguement » notre jeunesse.

« La civilisation est une course entre l'éducation et la catastrophe » (G. Wells).

J.P.P.

Du 7 au 15 octobre 1967

Semaine vaudoise d'aide aux déficients mentaux

Pourquoi ?

Il y a, en Suisse, 178 000 handicapés mentaux : c'est la population d'un canton comme Bâle-Campagne.

On comprend donc que le professeur Jérôme Lejeune, titulaire de la chaire de génétique fondamentale à la Faculté de médecine de Paris, ait pu dire : « Par le nombre des personnes touchées, le problème de la déficience mentale est certainement plus grave que le cancer. »

Et demain ?

L'accroissement de la durée de la vie, due aux progrès de la médecine, a des incidences sur le nombre des handicapés graves. Selon le Dr Fr. Jaeggi, médecin adjoint de la Clinique psychiatrique de Bel-Air, à Genève : « auparavant, sur 6 arriérés graves, 5 atteignaient l'âge de 30 ans ; dorénavant, sur 6 arriérés graves, 5 atteignent l'âge de 30 ans. »

Et chez nous ?

Pour notre canton, cela signifie que : où il y avait un Eben Hézer, il faudra 5 Eben Hézer ; là où il y avait un Etoy, il faudra 5 Etoy.

Actuellement il y a déjà 14 000 handicapés mentaux dans le canton de Vaud : c'est presque la population d'Yverdon ou de Montreux. Sur ce nombre, 4000 ont besoin de mesures spéciales d'intégration tout au long de leur vie.

Urgence

Pour tous ceux-là, les possibilités de placements à long terme sont beaucoup trop restreintes. Les institutions existantes sont surpeuplées. Et beaucoup d'handicapés occupent des places (à prix de revient très élevé) dans des institutions dont les buts sont différents. Par exemple, il y en a 25 à Cery et 30 à Lavigny, qui pourraient, dans leur propre intérêt comme dans celui des maisons qui leur donnent actuellement un gîte, trouver place dans des institutions spécialisées.

De plus, nulle statistique ne donne le nombre des handicapés mentaux que, souvent au prix de véritables drames familiaux, les parents doivent garder chez eux.

Si les mesures nécessaires ne sont pas rapidement mises en application, la situation sera plus grave encore dans quelques années.

Dans quelle direction ?

Dans quelle direction faut-il agir ?

Dans le domaine de la formation professionnelle

des handicapés mentaux, des progrès vont être enregistrés. En effet, l'ORIPH (Office romand d'intégration professionnelle des handicapés) étudie la possibilité d'ouvrir des internats avec ateliers de formation pour débiles profonds, à Genève et à Moutier. Ces internats romands seront ouverts aux jeunes Vaudois et Vaudoises.

Vers un goulot d'étranglement

Mais ensuite, il faudra trouver des places pour les 40 jeunes adultes qui, chaque année, sortiront des ateliers de l'ORIPH avec une formation professionnelle. Un « goulot d'étranglement » va donc se former dans le domaine des ateliers d'occupation, déjà tout à fait insuffisants maintenant.

C'est là qu'il y a urgence. C'est là qu'il faut agir.

L'Etat de Vaud charge l'Association de parents d'agir

Ces raisons ont poussé, en octobre 1966, le Département de l'intérieur à demander à notre association (qui avait déjà présenté en 1963 une pétition dans ce sens au Grand Conseil vaudois) de s'atteler au problème.

Il s'agit de mettre sur pied

un home - atelier d'occupation.

En Suisse, dans ce domaine, ce genre d'établissement est très rare. Il s'agit donc de construire une réalisation-pilote, destinée à quatre groupes de 24 déficients moyens et graves des deux sexes.

Comment ?

Comment financer cette réalisation ?

L'assurance-invalidité, peut-être le canton, seront disposés à assurer une partie du financement. Mais l'Association de parents doit aussi faire sa part.

Vers une Semaine vaudoise

Elle a donc décidé, à l'unanimité de sa dernière assemblée générale, d'organiser, du 7 au 15 octobre 1967, une Semaine vaudoise d'aide aux déficients mentaux, dans le double but

- de récolter des fonds ;
- d'informer l'opinion vaudoise des problèmes de la déficience mentale.

Plan général

Placée sous le patronage d'un Comité d'honneur, cette Semaine comportera

- une collecte (appel par dépliants distribués à tous les ménages) ;
- une loterie (100 000 billets, vendus de mai à décembre ; vente intensive pendant la Semaine. Tirage : 6 décembre) ;
- le périple d'un ballon libre (avec vente de cartes d'un intérêt particulier pour les philatélistes).

Parallèlement, des spectacles seront organisés ; les églises, les écoles, les sociétés locales, les magasins sont sollicités de donner leur appui sous diverses formes. Pendant la Semaine, la télévision, la radio et la presse ont d'ores et déjà assuré leur collaboration.

Le corps enseignant sera évidemment invité à nous accorder son appui, principalement par son action d'information dans les classes. A cet effet, l'« Educateur » nous a offert ses colonnes, et nous pouvons déjà annoncer une série d'articles signés de personnalités spécialisées en ce domaine, qui apporteront en temps utile la documentation nécessaire.

Association Vaudoise de parents de handicapés mentaux.

genève

Des souhaits qui sont des ordres

Concerne : Enseignement des sciences à l'école primaire (Genève)

S'il est un enseignement captivant, c'est bien celui-là. Mais pour l'introduire dans notre programme déjà surchargé, il eût fallu procéder sans précipitation, en collaboration étroite avec les enseignants. A l'horaire ne figurent que 45 minutes de sciences par semaine, mais le plan d'études nous propose 14 pages de notions à inculquer.

Est-il sous-entendu que ce champ doit être parcouru dans le temps imparti ? Pouvons-nous au contraire choisir parmi tant de sujets, ceux qui nous semblent essentiels, au gré des circonstances ?

Le DIP a été bien intentionné de vouloir offrir un appui aux collègues qui se sentent désorientés par ce nouvel enseignement et désirent être mieux informés. En revanche, quelques instituteurs, par expérience et formation, se passent d'un tel appui et l'ont dit franchement, en donnant ou non leurs raisons. Qu'en est-il résulté ?

Questionnaire envoyé en janvier aux titulaires des 6^e :

Le soussigné... souhaite :

- assister à une leçon donnée dans sa classe, en présence d'un moniteur sur le sujet : ...
- donner lui-même une leçon, en présence d'un moniteur sur le sujet : ...
- avoir un entretien avec un moniteur.
- biffer ce qui ne convient pas.

Réponse de 5 collègues : ils ont biffé les trois souhaits, quelques-uns ayant émis un vœu personnel.

Lettre de M. A. Chavanne qui leur a été adressée en mars :

« Monsieur,

M. Armand Christe, directeur de l'enseignement primaire, m'a transmis votre réponse à sa note du 23 janvier 1967, relative à l'appui destiné aux titulaires des classes de 6^e année dans le domaine des sciences.

Ayant moi-même été à l'origine de cette démarche visant à l'encadrement du personnel chargé de donner le nouvel enseignement scientifique, j'avoue avoir été désagréablement surpris de votre refus de choisir l'une ou l'autre des formes d'appui qui vous étaient proposées par la direction de l'enseignement primaire.

Le fait que vous ayez songé personnellement à une autre formule ne saurait vous dispenser de donner suite aux instructions reçues de l'autorité scolaire ; il me prouve de surcroît que vous reconnaissez la nécessité d'un encadrement. Je vous demande donc d'accepter celui qui vous est offert.

En conséquence, vous voudrez bien communiquer très rapidement à la direction de l'enseignement primaire la forme d'appui que vous aurez choisie.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

Réponse commune des intéressés en date du 3 avril :
« Monsieur le président,

Au reçu de vos lettres des 13 et 16 mars 1967, nous ne savons comment donner suite aux instructions de M. Christe, puisqu'il s'agissait pour chacun de nous

d'exprimer UN SOUHAIT. Nous estimons que présentement, les leçons données par M^{lle} Senglet suffisent amplement à nous indiquer la voie à suivre. En effet, nous ne disposons pas actuellement du matériel qui devait nous être remis avec les nouveaux manuels. Nous ne savons donc pas quels seront les problèmes qui se poseront à nous lors des leçons de sciences. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas actuellement répondre valablement à l'un de ces trois souhaits.

D'autre part, si nous ressentons un besoin, c'est celui d'un cours théorique complétant nos connaissances personnelles, mais non pas d'un cours sur la façon de présenter une notion, ce dont nous nous estimons parfaitement capables.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de notre haute considération. »

Réponse de M. A. Chavanne aux récalcitrants, en date du 7 avril :

« Messieurs,

La lettre commune que vous m'avez adressée en date du 3 avril 1967 m'est bien parvenue.

Je regrette que vous n'ayez pas donné suite aux instructions que je vous ai données dans ma lettre des 13 ou 16 mars écoulé et que vous persistiez à refuser de communiquer à la direction de l'enseignement primaire quelle forme d'appui vous désirez retenir parmi les trois qui sont proposés obligatoirement à votre choix.

Désireux de mettre un terme à la vaine querelle de procédure que vous poursuivez, je vous informe que j'ai prié votre directeur de choisir la forme d'appui qui lui paraîtra la mieux appropriée.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée. »

Ordre de M. A. Christe du 18 avril :

« Monsieur,

Pour faire suite à la lettre que vous a adressée M. A. Chavanne, conseiller d'Etat chargé du DIP, en date du 7 avril 1967, je vous informe que j'ai prié M^{lle} Liliane Senglet, assistante pédagogique pour l'enseignement des sciences, de donner à vos élèves, en votre présence, une leçon du nouveau programme de sciences introduit dans les classes du degré 6 en septembre 1966.

Cette leçon, à laquelle assistera votre inspecteur, M. ..., aura lieu le ... dans votre classe, à l'école de ... A l'issue de cette leçon, M^{lle} L. Senglet sera à votre disposition pour vous donner tous les compléments d'information que vous souhaitez.

Veillez agréer, etc. »

Epilogue. — Chacun des cinq a répondu personnellement à M. le directeur pour protester contre cette manière d'agir vis-à-vis de ceux qu'il se plaît à appeler ses collaborateurs.

En outre, le CC de notre association, tenu au courant des faits ci-dessus, m'a autorisé à publier cette correspondance dans l'« Educateur », après avoir adressé à M. Christe une lettre exprimant l'indignation de ses membres.

Moralité. — J'entends les commentaires de plusieurs de mes jeunes collègues de bonne foi : — « Encore une affaire qui aurait pu être évitée avec un peu de compréhension de la part de tous sans exception. On in-

troduit l'enseignement des sciences à l'Ecole primaire, on nous offre un cours d'information, on nous propose des moniteurs pour organiser un appui à chacun, et voilà cinq collègues qui ne sont pas contents. Quand même !»

— Eh bien, non ! Nous ne sommes pas contents. Nous sentons de plus en plus que **notre profession**, à Genève, **est menacée de l'intérieur et de l'extérieur** :

1. **De l'intérieur**, parce que l'on ne recrute pas assez de candidats aux E. P., seule filière à même de préparer des enseignants qualifiés.

2. **De l'extérieur**, parce que, sous prétexte d'actualiser le plan d'études, on lui ajoute abruptement un enseignement des sciences, sans augmenter d'une minute le temps à lui consacrer, alors que la matière a passé de 3 pages (P. E. 57) à 14 pages (1966) !

Je sais qu'une porte reste ouverte, car **le programme a été adopté par le DIP à titre expérimental** (p. 89). Mais je crains que l'expérience soit concluante — comme pour l'enseignement Cuisenaire — par la négative, après combien de temps et de matériel gaspillé en vain !

Et l'on s'apprête à lancer bientôt, chez nous, la math. mod. dès l'école infantine !

Je crie : — Casse-cou ! L'esprit de notre métier est de plus en plus étouffé sous l'avalanche de ses charges croissantes, tant pédagogiques qu'administratives... « Gonflez, gonflez le beau ballon, enfants, pour voir comme ça fait ! »

Si d'aucuns pensent que j'exagère, je leur passe volontiers la plume. J'aimerais tant me tromper. Mais le silence serait complice de la vérité !

E. F.

CINÉMA

Projecteurs neufs, utilisés quelques heures, vendus avec une année de garantie : SIEMENS (Fr. 3000.—), Micron XXV (Fr. 1700.—). Occasions uniques. S'adresser au bureau du journal ou tél. (032) 2 84 67.

Convocations

1. Tous les collègues intéressés à l'**assurance « complément de traitement en cas de maladie »** sont priés d'assister à une séance d'information le

mercredi 17 mai à 20 h. 30

à l'Hôtel de Genève, rue des Pâquis, 27.

Les membres empêchés de venir à cette réunion peuvent soit obtenir des renseignements complémentaires auprès de Ch. Mathiss (tél. 53 11 63), soit, s'ils sont décidés à conclure l'assurance, renvoyer l'engagement ci-dessous (voir circulaire individuelle).

2. **Le Comité central s'efforce d'accomplir la mission que l'assemblée générale lui a confiée.** Il lui paraît cependant très important qu'en cette période de lutte pour le prestige de notre profession chaque institutrice, chaque instituteur se sente concerné. Il lance un appel à chacun des membres de la SPG pour qu'à titre individuel, soit au gré des conversations de chaque jour, soit en marge ou au sein des groupements politiques, **chacun s'efforce de faire connaître les difficultés devant lesquelles les enfants et les parents risquent de se trouver dans un proche avenir.**

En outre, nous vous convoquons à une assemblée

le mercredi 24 mai 1967

à 17 h., à la Salle communale de Plainpalais.

Ordre du jour :

1. résultats actuels de notre action ;
2. propositions individuelles.

Certains que vous prendrez à cœur de nous aider dans la mesure de vos possibilités, nous vous envoyons, chers collègues, nos cordiales salutations.

Le Comité central.

P.S. : **N'oubliez pas notre fonds de lutte ! CCP 12-179 96 SPG**

neuchâtel

CONVOCAATION

Assemblée générale extraordinaire
SPN-VPOD

Mercredi 24 mai à 14 h. 30

Neuchâtel

Aula du nouveau gymnase

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars.
2. Rapport « Information »
3. Réforme de structure de la SPN.
4. Modification des statuts :
 - a) adjonction de la mention « et préprofessionnelle(s) » après le mot « primaire » aux art. 1, 11.4, 11.7, 23.1, 23.2.
 - b) adjonction d'un art. 10.5 de membres retraités.
5. Divers.

Le rapport « Information » et les propositions du CC quant à la réforme de structure de la SPN sont publiés dans le présent numéro de l'« Educateur ».

Nous ne saurions assez insister sur l'importance de la discussion et de la décision que prendra l'assemblée pour l'avenir de la SPN au point 3 de l'ordre du jour.

Vers une réforme de structure de la SPN

A la suite de la lettre de l'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds (voir rapport annuel du CC dans l'« Educateur » N° 9, p. 158) et de l'intervention de la section du Locle (même numéro, p. 159), le Comité central et la conférence des présidents ont été amenés à envisager des mesures propres à remédier au malaise existant dans la société.

Le fait que les membres de la SPN paient des cotisations différentes selon qu'ils appartiennent ou non au syndicat a pour conséquence de créer des inégalités de droits et de devoirs entre eux.

Les oppositions internes qui résultent de cette situation empêchent la SPN d'atteindre pleinement ses objectifs :

1. **L'union étroite de ses membres dont les idées peuvent être différentes, mais qui acceptent de travailler dans la cohésion à un but commun** (statuts).

2. **L'intégration effective des enseignants au monde du travail dont l'appui est nécessaire et auquel ils doivent la réciprocité.**

3. **La reconnaissance par les autres milieux de la population et les autorités du rôle primordial que la SPN doit et ne peut assumer que dans la mesure où elle est bien structurée et disciplinée.**

4. **La constitution d'un milieu où la personnalité et le sens des responsabilités des maîtres peuvent s'épanouir.**

5. **La participation efficace des enseignants à la gestion de l'école.**

La réalisation de ces principes exige :

a) que tous les membres aient le sentiment profond de leur appartenance à une organisation bien structurée ;

b) que le programme d'action soit clair et cohérent ;

c) que l'adhésion syndicale soit obtenue par conviction ;

d) que les cotisations et les avantages soient absolument égaux pour tous ;

e) que des moyens financiers suffisants assurent l'efficacité, l'indépendance et le respect de la SPN ;

f) que tous les membres prennent une part active à la vie de la société ;

g) qu'un contact régulier soit assuré entre mandants et mandatés afin de conserver à la SPN le titre de représentant authentique du corps enseignant primaire et préprofessionnel ;

h) que chacun respecte la discipline dans les interventions auprès des autorités et du public en général.

Fort de ces constatations, le Comité central, en accord avec la conférence des présidents, pense **qu'un premier pas** vers l'unité doit être réalisé par l'égalisation des cotisations.

Il vous soumet donc la proposition suivante :

1. L'assemblée générale extraordinaire de la SPN réunie à Neuchâtel le 2 mai 1967 accepte une nouvelle structure de la société prévoyant des cotisations égales pour tous les membres actifs qu'ils appartiennent ou non au syndicat.
2. La cotisation des membres non syndiqués est acquise à la caisse centrale.
3. L'article 7 des statuts est complété et devient : « Par la faculté que ses membres ont de s'affilier à la Fédération suisse du personnel des Services publics, la société comprend deux groupes de membres dont les activités se conjuguent dans une organisation unique ; **la cotisation globale est identique pour tous les membres actifs.** »

Remarques : La fixation de cette cotisation et sa ventilation est du ressort de l'assemblée des délégués (art. 58.3.3 des statuts).

Les modifications à apporter aux règlements (cotisations), p. 24, des statuts sont également de la compétence de l'assemblée des délégués.

L'entrée en vigueur des nouvelles mesures et des nouvelles cotisations ne peut avoir effet qu'au 1^{er} janvier 1968 au plus tôt.

Comité central

L'essentiel de la séance du 27 avril a été la discussion avec les présidents de sections, de l'importante question de l'unité du corps enseignant primaire. Dans toutes les sections, l'urgence et la nécessité de résoudre ce problème sont ressenties. La proposition du Comité central de faire un premier pas en harmonisant les cotisations apparaît comme un moyen indispensable, mais ne saurait constituer qu'une étape.

Adaptation des salaires à l'indice. — Le Conseil d'Etat a répondu par la négative à une lettre que lui a adressée le cartel cantonal VPOD demandant une adaptation des salaires à l'indice du coût de la vie pour le 1^{er} avril.

Il s'appuie sur la décision qu'a prise le Grand Conseil de n'envisager une réadaptation qu'en fin d'année, en tenant compte de l'évolution passée et prévisible de l'indice. Reste le cas, bien entendu, où le renchérissement serait très rapide et prononcé.

Assurance RC. — Après étude, et une entrevue avec la direction de la Neuchâteloise, il apparaît que la prime que nous demandons cette compagnie, pour une couverture au million est devenue insuffisante. Parmi les diverses propositions qui lui ont été faites, le Comité central s'est arrêté à la généralisation de l'assurance à tous les membres SPN. La prime pourrait donc, à l'avenir, être comprise dans la cotisation. Comme tout le problème des cotisations est à revoir, le CC demandera de prolonger le contrat actuel jusqu'à fin décembre.

GB

Rapport du groupe de travail B

Information

A. Formation du groupe

Georges Bobillier, Le Locle.
André Schenk, Dombresson.
Claude Zweacker, Saint-Blaise.

B. Mission

I n f o r m a t i o n

1. Son utilité, son caractère, ses buts, son importance.
2. Information des membres : journaux professionnels (« Educateur »), tirages à part, rapports de groupes de travail, séances d'information par district.
3. Information du public : journaux locaux, régionaux, presse hebdomadaire, pages pédagogiques, conférences de presse.
4. Propositions.

I. Information des membres

a) **par la voie de l'« Educateur ».**

Il serait judicieux que chaque comité de section de district nomme un de ses membres correspondant de l'« Educateur ». Cette fonction pourrait, par exemple, être cumulée avec celle de secrétaire des procès-verbaux. Ce correspondant serait spécialement chargé de communiquer au bulletinier :

— les convocations aux assemblées de section (bien qu'il nous semble qu'une convocation paraissant uniquement dans l'« Educateur » ne suffit pas ; elle doit être doublée d'une convocation personnelle) ;

- un compte rendu succinct des décisions prises lors des assemblées de section ;
- les activités de la section susceptibles d'intéresser l'ensemble des collègues.

b) par la voie de circulaires

On constate qu'à l'heure actuelle, la SPN et son Comité central, en particulier, doivent prendre dans des délais très courts position face à des questions soumises par le Département de l'instruction publique, la VPOD ou d'autres organes encore.

Le CC de la SPN doit souvent convoquer rapidement les collègues concernés par une question pour que la Société pédagogique ait une attitude d'ensemble.

Pour que notre société puisse être efficace dans ce domaine, pour que son CC puisse être déchargé de tracasseries administratives et soit plus disponible pour mener l'action « politique » de la société, nous suggérons la création d'un poste **d'administrateur de la SPN**, poste occupé par un collègue et qui serait rétribué.

Cet administrateur devrait disposer :

- d'une machine à écrire
- d'une machine à polycopier
- d'une machine à adresser
- de la liste des collègues membres de notre association classés par localité et par ordre alphabétique (cf. notre liste actuelle)
- de la liste des collègues membres de notre association classés par localité et par degrés d'enseignement
- de la liste des collègues non affiliés à notre association
- de la liste des élèves de l'Ecole normale cantonale.

Cet administrateur se chargerait :

- de polycopier les rapports émanant du CC et des diverses commissions et de les expédier aux collègues concernés
- de polycopier les convocations émanant du CC et de les faire parvenir aux collègues concernés
- de tâches annexes à préciser.

Ce collègue devrait assister aux séances du CC avec voix consultative.

Il importerait, enfin, de renseigner tous les membres de la SPN de la nouvelle formule d'information.

II. Information du public

Informé...

« Au cours des cent cinquante dernières années, la presse écrite a pris, dans notre société, une place de plus en plus importante. Grande colporteuse de nouvelles et d'idées, elle a puissamment contribué à modeler l'image du monde moderne. Une seule indication en donne la mesure pour notre pays : chaque année, les PTT distribuent environ 750 millions d'exemplaires de journaux et périodiques, soit en moyenne près de 150 par habitants et sur cent objets distribués par les facteurs, on compte 35 journaux. On ne saurait donc trop insister sur la fonction sociale de la presse. »

Charles-Henry Forney,
« Educateur » N° 26-64.

La SPN se doit d'informer le public par la presse. Elle a jusqu'à présent, trop travaillé en vase clos. La presse est le moyen qui, par excellence, nous permet de revaloriser moralement et financièrement notre profession.

a) Presse quotidienne

Les journaux de ce type qui intéressent notre canton sont les suivants :

Feuille d'Avis de Neuchâtel
L'Impartial
Feuille d'Avis des Montagnes
Courrier du Val-de-Travers
La Sentinelle
La Voix ouvrière

La SPN devrait disposer pour chacun de ces journaux d'un **correspondant**. Celui-ci recevrait du CC de la SPN la matière qui devrait être développée dans le journal et présentée dans le style « journalistique ».

Plusieurs quotidiens publient mensuellement un **page pédagogique** ; il serait indiqué de prendre contact avec leurs rédactions afin d'examiner sous quelle forme nous pourrions collaborer avec elles.

Nous estimons, en outre, qu'il serait aussi utile d'inviter ces journaux à se faire représenter lors de nos assemblées générales lorsque l'ordre du jour comprend un objet important (salaires, problèmes pédagogiques).

b) Presse régionale

Les journaux de ce type qui intéressent notre canton sont les suivants :

Chronique régionale, Le Landeron
Bulletin de Saint-Blaise et des communes avoisinantes, Saint-Blaise
Bulletin de La Côte, Corcelles
Courrier du Vignoble, Colombier
Courrier de la Béroche, Saint-Aubin
Courrier du Val-de-Ruz, Cernier

Très souvent, ces journaux régionaux sont en quêtes de nouvelles intéressant le canton. Publiant les annonces officielles des communes et des nouvelles très locales, ces journaux sont certainement très lus dans la campagne.

A leur intention, la SPN pourrait publier un **bulletin de presse** polycopié qui comprenne des articles prêts à la publication. Ce bulletin devrait paraître trimestriellement.

Par la même occasion, ce bulletin de presse pourrait être envoyé aux journaux de caractère économique tels que « Trente jours », « Coopération », « Construire », etc.

c) Conférences de presse

Enfin, il serait utile que le CC de la SPN organise une conférence de presse ad hoc pour évoquer la position de notre société à la veille de votation populaire : revalorisation de nos traitements, réforme de l'enseignement, etc.

Les auteurs du rapport :

Georges Bobillier. André Schenk. Claude Zweiacker.

Le Locle, Dombresson et Saint-Blaise, le 1er septembre 1966.

GRANDSON

HOTEL DU LAC

cuisine soignée

vous offre sa **terrasse au bord de l'eau**

Tranquillité des parents — Sécurité des enfants

H. Montandon — Tél. (024) 2 34 70

jura bernois

Remise de brevets exceptionnelle à l'Ecole normale de Delémont

La remise de brevets de l'Ecole normale de Delémont a eu lieu le mercredi 22 mars 1967 et a revêtu cette année un caractère inhabituel par le nombre élevé de diplômés qui ont été distribués. En effet, ce ne sont pas moins de septante brevets d'enseignement primaire et de maîtresses d'école enfantine qui ont été remis, ce qui constitue un événement sur le plan scolaire jurassien car jamais, jusqu'à présent, un aussi grand nombre d'enseignants n'avaient quitté en même temps l'Ecole normale de Delémont. Evénement double également, parce que, avec les instituteurs diplômés à Porrentruy, **ces nouveaux pédagogues parviendront, pour la première fois depuis plus de dix ans, à combler tous les postes** que la pénurie laissait encore vacants dans le Jura.

La cérémonie de remise de diplômes se déroula au cinéma Lido et fut suivie par une nombreuse assistance. Les invités étaient nombreux ; l'on relevait tout particulièrement la présence de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat et conseiller national, directeur de l'instruction publique, de MM. Maurice Péquignot, vice-président du Grand Conseil, Maurice Jobé, chef du dicastère des écoles de Delémont, Maurice Pétermann, président de la commission des Ecoles normales, René Steiner, président de la commission du brevet primaire, des membres de ces deux commissions et de celles du brevet d'école enfantine et d'ouvrages, de MM. Joset et Berberat, inspecteurs scolaires, de Mme Wyssbrod, inspectrice des classes d'ouvrages, de MM. Gorgé et Farine, directeurs des Ecoles secondaires de Moutier et de Bassecourt, de la Mère supérieure de l'Ecole des Ursulines, de MM. Chételat, directeur du Foyer jurassien, Pierre Rebetez, ancien directeur de l'Ecole normale, des membres actuels et anciens de l'Ecole normale, des maîtres et maîtresses de stage et des parents d'élèves.

Après que tous ces invités aient été salués par une élève, le Chœur de l'Ecole normale, imposante phalange, interpréta trois chœurs sous la direction de M. Henri Monnerat, professeur de musique. Puis M. Jacques-André Tschoumy, directeur de l'Ecole normale, fit une remarquable allocution, pleine d'enthousiasme et d'optimisme.

Une belle jeunesse

M. Tschoumy tint tout d'abord à remercier M. Simon Kohler de sa présence. Il se dit rassuré par le fait que quelques hommes d'Etat ont gardé le souci du contact et flatté de ce que le cadre de l'Ecole normale ait été choisi par le nouveau directeur de l'instruction publique pour faire sa première apparition officielle à Delémont. Il releva l'événement du jour, qui est d'importance, car jamais l'Ecole normale n'avait présenté simultanément autant de candidats au brevet. Tous les postes jurassiens — ou presque — seront tenus par des maîtres qualifiés. Et il ajouta :

Il y a événement pour nous et le Jura par le nombre. L'Ecole normale a un peu moins de 200 élèves. Elle en présente soixante-quatre au brevet, dont cinquante-deux au brevet d'instituteur et d'institutrice. Autrefois dix suffisaient. Plus récemment vingt-cinq.

Aujourd'hui, le Jura a besoin de 60 à 70 enseignants primaires neufs annuellement.

Il y a pénurie d'enseignants partout. L'évolution démographique est cause essentielle de ce phénomène.

Le nombre de naissances en Suisse a augmenté de 40 % depuis 1940. Or, les enfants nés en 1940 sont actuellement en âge d'être parents. Tous ces enfants ont besoin d'enseignants.

La multiplication des carrières pédagogiques a créé un très grand nombre de spécialisations vers lesquelles se lance un toujours plus grand nombre de candidats.

Les cités attirent les campagnards. De nouvelles classes urbaines s'ouvrent alors que les classes rurales ne se suppriment pas. Une de nos candidates, dès le 1.4.1967, ira diriger une classe de six élèves

Enfin l'abandon de fonctions est de plus en plus précoce. Quinze ans après l'obtention du brevet, 55 % des instituteurs et 35 % des institutrices seulement sont encore en fonctions. Les garçons sont attirés par les études supérieures ou le changement de profession, les filles par le mariage ou la maternité, pour elles, une autre forme de la perception de petits ensembles, à deux, puis à trois.

Tout cela a entraîné la direction de l'instruction publique à doubler l'effectif des classes de l'Ecole normale de Delémont, à créer une section enfantine, à ouvrir un troisième cours spécial de deux ans.

Je ne sais si, comme plusieurs que je connais bien, vous craignez les grands ensembles. Mais aujourd'hui on ne peut se détacher de l'idée d'une pédagogie de masse. Est-ce là encore une école de qualité ou est-ce une école de quantité ? Le problème est posé partout. Mais passé en alternative, il est mal bâti. Il faut dire « école de qualité et de quantité ».

M. Tschoumy, après avoir démontré que notre XXe siècle est astreint à retenir les deux termes d'école de qualité et de quantité, en conjonction et non en alternative, rendit ensuite un bel et encourageant hommage à la jeunesse actuelle en répondant à la question : « Vous, les jeunes, que l'on dit si souvent extravagants, êtes-vous vraiment si différents de nous autrefois ? »

Vous, les jeunes, n'êtes pas ce qu'on en dit fréquemment. Les enquêtes sociologiques trouvent chez vous une image sérieuse et beaucoup plus mûre qu'on ne le dit. Sur cent jeunes gens interrogés, cinquante-quatre demandaient des adultes qu'ils soient avant tout compréhensifs, trente-quatre soient intelligents, ou cultivés, vingt-huit qu'ils aient une personnalité forte, seize qu'ils soient gais, quatorze qu'ils soient généreux, douze qu'ils soient honnêtes, cinq qu'ils soient sportifs et six qu'ils soient beaux. Tout cela ne fait-il pas sérieux ?

Si je vous demandais de me citer les personnes que vous admirez le plus et de dire ce qu'elles font, vous me diriez en première position le nom du président Kennedy ; en deuxième position, mais six fois moins cité, le Dr Schweitzer et Sir Winston Churchill. Les idoles — Beatles, Sheila, Sylvie, Antoine — n'obtiendraient que le 2 % de vos suffrages. C'est là une des grandes surprises de l'enquête menée en 1965 par l'Institut suisse d'opinion publique de la jeunesse suisse, sondage mené sur un échantillon de 600 garçons et filles âgés de 12 à 20 ans. Quant au reste, on peut

dresser ce portrait-robot — du jeune Suisse moyen en disant qu'il vit de préférence chez ses parents, qu'il choisit plus volontiers de faire des études s'il habite la ville et s'il est un garçon, qu'il dépense 53 fr. par mois d'argent de poche — soit trois fois moins qu'un Américain —, que ce sont des livres et des vêtements qu'il achète avant tout, qu'il est économe et qu'il réserve son admiration à des hommes qui en valent la peine. Portrait tout à fait plaisant, ne trouvez-vous pas ?

Vous, les jeunes, vous voudriez être compris. C'est ce qu'une enquête de Paris a indiqué, récemment. Vous comprendrez, toutefois, qu'il est difficile aux adultes de comprendre votre vraie pensée au travers de toutes vos élucubrations qui ne peuvent que les étonner. C'est pourquoi vous avez intérêt à profiter des sondages d'opinion publique qui peuvent révéler votre vraie pensée. Quelle est votre opinion à l'égard de vos parents, votre avis sur le choix du métier, sur les loisirs, l'amour, l'Etat ?

Une autre enquête répondra :

Les jeunes et leurs parents

Pas de problème

Quatre-vingt-deux pour cent — soit la grande majorité — d'entre vous ont répondu qu'il n'y avait pas de problème entre eux et leurs père et mère. D'autres ont fait « quelques reproches », quelques-uns souffrent d'une tension permanente à cause d'un grave conflit entre parents et enfants — surtout avec leur père. Interrogés s'ils pensaient élever leurs enfants selon les mêmes principes qui avaient été appliqués par leurs parents, 54 % des jeunes répondent affirmativement ; seul le 21 % estime qu'il faudrait, à l'avenir, laisser aux jeunes davantage de liberté ; les autres désirent pour leurs enfants une éducation plus rigide.

Les jeunes et le choix du métier

Le système suisse convient

Il m'a intéressé également de savoir si, vous, les jeunes, approuvez le système rigide de la formation professionnelle tel qu'il est pratiqué en Suisse avec examen, apprentissage et diplôme ou si vous préférez une plus grande liberté, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Quatre-vingt-douze pour cent des jeunes ont répondu qu'ils préféreraient la méthode helvétique ; les autres ont dit qu'ils appréciaient le système américain qui permet d'entrer dans une profession sans avoir, nécessairement, un diplôme correspondant ; quelques-uns n'avaient pas d'opinion.

Les jeunes et les loisirs

A domicile !

Les jeunes gens, interrogés sur le chapitre des loisirs, se répartissent en cinq catégories : 71 % préfèrent passer leurs heures de liberté à domicile (lecture, télévision, radio, bricolage) ; 15 % préfèrent les jeux sportifs ; les autres trouvent leurs plaisirs en société (amis, danse, cinéma, flirt, théâtre) ou consacrent leurs loisirs à des travaux rémunérateurs plus ou moins réguliers.

Les jeunes et l'amour

A l'heure actuelle, la jeune fille pense comme sa mère

L'enquête a démontré, dans ce domaine, que les jeunes d'aujourd'hui sont, sur certains plans, beaucoup plus libres que leurs aînés et que sur d'autres plans, ils ne s'en différencient presque pas. Tous les jeunes

gens interrogés ont moins de 20 ans. La grande majorité des jeunes filles ont déclaré qu'elles ont une liaison sérieuse, la moitié seulement des jeunes garçons ont une amie. Dans ce domaine, les jeunes filles adoptent en général le même point de vue strict que leur mère, quelques-unes seulement émettent un avis plus libre.

Les jeunes et l'Etat

« Ça va ! »

La presque totalité des jeunes gens et jeunes filles interrogés estiment que la structure et l'organisation de notre pays sont les meilleures possibles, dans l'état actuel des choses. Cinq pour cent seulement ont émis des critiques contre certains principes, contre certaines institutions, contre le système démocratique.

M^{lles}, MM., il m'est agréable de parler à de tels jeunes. Le jeune Suisse 1967 est économe, il est studieux, il est de jugement pondéré. Son attitude à l'égard des parents, du choix du métier, des loisirs, est intelligente. Il lit. Ses idoles ne sont pas celles que l'on croit. Il travaille. Il économise. En amour, son attitude est assez semblable à celle de ses parents. Il trouve que les institutions étatiques conviennent, bien que devant s'améliorer partiellement.

Mais où est donc l'échevelé, le farfelu, le révolté, le bagarreur, l'opposant qu'on nous décrit si souvent ? Les statistiques ne le trouvent pas. Bien au contraire. Elles trouvent une belle jeunesse.

Cette belle jeunesse, nous la trouvons dans nos écoles. Nous la défendrons. Car elle le mérite.

Après avoir rendu ce bel hommage à la jeunesse, le directeur de l'Ecole normale termina son allocution en félicitant les jeunes institutrices ainsi que ceux et celles qui ont suivi le cours de formation accélérée. Il se dit persuadé que de l'excellent travail se fera dans les classes de ces jeunes gens et déclara que l'Ecole normale de Delémont était prête, si besoin était, à abriter un quatrième cours spécial. Il magnifia aussi le rôle de l'enseignant, relevant tout à la fois sa fonction de directeur général, de chef du personnel, de chef de relations publiques, de chef d'achats, de chef d'atelier, de technicien, de mécanicien, de programmeur, d'enseignant d'apprentis, d'infirmière, de mère, de psychologue, d'éducatrice. Mais il énuméra également les qualités requises pour accomplir toutes ces tâches : souplesse, imagination, adaptation, invention, discipline, maîtrise, régularité, solidité, fermeté. Etre vedette, c'est remplir un rôle difficile, car le public est trop sévère, trop exigeant, injuste parfois. En conclusion, M. Tschoumy souhaite que l'Ecole normale fasse honneur à chacun et que chacun fasse honneur à l'Ecole.

M. Kohler, directeur de l'instruction publique, exprima sa gratitude d'avoir été associé à cette cérémonie exceptionnelle et fit l'éloge de l'Ecole normale de Delémont qu'il qualifia de maison solide, jeune de cœur et d'esprit, dispensant un enseignement sans cesse renouvelé. Il dit connaître toutes les préoccupations et tous les besoins de cet établissement et se proposa de les examiner toujours avec sollicitude. Il félicita les nouveaux diplômés et souligna combien grand était le soulagement de ceux qui ont comme souci constant de doter l'école publique d'enseignants qualifiés et assez nombreux à la vue d'une telle promotion. Faisant allusion aux grands problèmes de notre temps, M. Kohler releva qu'aucune évolution n'est possible sans l'instruction à la base, que, par exemple, l'analphabétisme est une cause profonde de la famine. Pour clore son allocution, le directeur de l'instruction

publique tint à préciser l'un des privilèges du pédagogue qui est de pouvoir apprendre à penser ; il ne manqua pas également de dire que l'enseignant est souvent appelé à suppléer aux abdications des parents. En souhaitant beaucoup de succès aux diplômés du jour, il releva que celui-ci sera toujours fonction de leur enthousiasme et de leur rayonnement.

La remise des brevets se fit par M. René Steiner, président de la commission du brevet primaire. Un à un, les nouveaux enseignants reçurent des mains de M. Steiner le diplôme tant attendu, alors qu'à MM. Kohler et Tschoumy félicitaient chacun et chacune.

Allocutions et remise des brevets furent entrecoupées par des chœurs, des poèmes, l'Aria pour soprano du Magnificat en ré majeur de J.-S. Bach interprété avec brio par M^{lle} Jacqueline Gygax, de Bienne, et quelques scènes du Tartuffe de Molière jouées par quelques élèves du cours spécial sous la direction de M^{me} Giovannoni, professeur de diction. La plupart des invités se retrouvèrent ensuite dans le restaurant de l'Ecole normale où un apéritif et un souper leur furent gracieusement offerts, servis d'ailleurs par de gentes demoiselles. Ce fut l'occasion pour M. Tschoumy de prendre encore une fois la parole pour remercier notamment tous ceux qui servent fidèlement l'Ecole normale, le corps enseignant, les maîtres d'application et le personnel de service. Après avoir mentionné les mutations intervenues au sein du professorat, il souhaita la plus cordiale bienvenue à M. Georges Rais, nouveau maître d'application. Quant à M. Maurice Pétermann, président de la commission des Ecoles normales, il regretta le départ de M. Simon Kohler, comme membre de ladite commission. En signe de reconnaissance, il lui remit une copie du texte mentionnant le premier bourgeois de Courgenay et un tableau dû au peintre Serge Voisard, maître de dessin à l'Ecole normale. Il regretta par ailleurs ce départ de la commission où les avis de M. Kohler furent toujours péremptoires et avisés. M. Kohler prit une dernière fois la parole pour remercier de tant d'honneur et souligner l'esprit de renouveau qui règne à l'Ecole normale de Delémont.

C'est ainsi que prit fin l'exceptionnelle remise des diplômes 1967 de l'Ecole normale des institutrices de Delémont. Pour notre part, disons que nous avons été très agréablement surpris par l'esprit de vitalité et de jeunesse qui préside aux destinées de cette noble institution plus que centenaire. Nous sommes persuadé qu'en étant si bien comprise, la jeunesse qui est formée à l'Ecole normale ne peut qu'acquérir un bagage de connaissances et de psychologie à la fois important et pratique. M. et M^{me} Tschoumy méritent les plus vives félicitations pour la façon dont ils ont entrepris de conduire l'établissement qui leur a été confié depuis peu. Les débuts sont prometteurs, l'avenir ne fera que confirmer certainement cet enthousiasme et cet optimisme.

A. F.

restaurant
self-service
la Rochelle

Grands Magasins
EPIS D'OR
rue du Rhône/
pl. Fusterie
(Ascenseurs
directs) 6e étage
— pl. Fusterie

La nouvelle Ecole normale de Porrentruy : une belle majorité

La votation de l'arrêté populaire en faveur de la construction d'une nouvelle Ecole normale des instituteurs du Jura, à Porrentruy, les 9 et 10 avril derniers, n'a pas déçu les partisans de ce projet, bien au contraire. Si l'ancien canton s'est quelque peu fait tirer l'oreille, quelques districts ayant même réuni une majorité réjectante, il faut se louer du magnifique vote du Jura, l'un des plus massifs obtenus depuis longtemps. Tous les districts ont accepté le projet de construction d'une nouvelle Ecole normale sans ambage, Porrentruy avec 2776 oui contre 378 non, Courtelary avec 1646 oui et 550 non, Laufon avec 365 oui et 227 non, Delémont avec 1889 oui et 486 non, La Neuveville avec 205 oui et 78 non, au total 9214 oui contre 2162 non. Il mérite de relever l'acceptation unanime des communes de Rebévelier, Saulcy, Belprahon, Champoz et La Schlette. La campagne qui précéda le scrutin ne révéla pas, il est vrai, d'opposition déterminée ou ouverte ; elle fut même caractérisée par d'innombrables communiqués, émanant surtout de sociétés diverses d'enseignants.

L'appui intégral du corps enseignant jurassien semble donc avoir joué un rôle très favorable dans ce vote et tous ceux qui ont à cœur la défense de l'école méritent remerciements et reconnaissance.

Nous ne voudrions pas toutefois que la page se tourne sur cette consultation populaire en oubliant de féliciter le principal artisan de la construction d'une nouvelle Ecole normale. M. le Dr Edmond Guéniat, directeur de l'EN de Porrentruy, a droit à la plus vive gratitude pour la ferveur qu'il a mise à défendre « son Ecole » et à la doter de bâtiments et d'installations dignes de la formation d'enseignants de notre temps. M. Guéniat s'est montré tenace ; les déceptions ne lui ont pas manqué, peu à été fait d'ailleurs pour les lui épargner. Mais les attermoissements et les critiques n'ont pas émoussé sa conviction profonde, au contraire, les obstacles rencontrés à chaque étape nouvelle l'ont certainement renforcé dans sa détermination. La foi est capable de grandes choses ; que M. Guéniat soit félicité de l'avoir démontré dans le cadre de sa profession... et que les soucis occasionnés par les travaux de construction lui paraissent minimes et légers à supporter !

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 20.- ; ÉTRANGER Fr. 24.-



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)

au terminus du tram No 8 **Genève-Veyrier**

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève - Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

SAINT-CERGUE - LA BARILLETTE

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires
Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure
Télesiège de la Barillette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

auberge

Nos bonnes spécialités de campagne
Les vins de la Ville de Lausanne
Salles pour sociétés et écoles

GLUNTZ Pierre Tél. (021) 91 61 04
(pour décembre, prix spéciaux pour écoles)

du chalet-à-gobet

Pour vos courses d'école, la région de

Bretaye-sur-Villars

1800 - 2200 m.

vous offre :

un panorama magnifique sur les Alpes françaises, valaisannes, vaudoises et la plaine du Rhône ;

de belles excursions et promenades au Chamosaire, Petit-Chamosaire et lac des Chavonnes.

Télesiège des Chavonnes et du Chamosaire.

CHEMIN DE FER BEX - VILLARS - BRETAYE

Téléphérique Loèche-les-Bains - col de la Gemmi

Altitude 1410 - 2322 mètres.

Le nouveau téléphérique vous amène en 8 minutes au sommet du col. Vue splendide sur les géants valaisans. Billets spéciaux pour écoles et sociétés. Prospectus avec prix à disposition.

Téléphone (027) 6 42 01.

Restaurant du Signal de Bougy

Edouard Strange

Tél. 76 52 00

Sporthotel Wildstrubel à la hauteur du col de la Gemmi

Altitude 2322 mètres - Téléphone (027) 6 42 01.

Le col de la Gemmi sera praticable à partir de la mi-juin. L'hôtel est spécialement aménagé pour les écoles. Vastes locaux et installations sanitaires nouvelles. Prospectus avec liste des prix à disposition.

Famille Léon de Villa, prop.

Autobus lausannois S.A.

Pour toutes vos sorties adressez-vous en toute confiance à notre maison. Nous organisons toute l'année des excursions et voyages en Suisse et à l'étranger.

1, rue Centrale, LAUSANNE, tél. 23 93 31.

Votre but de course !

MT-PÈLERIN

900 m.

à 15 minutes
par le tuniculaire

Places de jeux, buffets-restaurants

Renseignements dans toutes les gares et à la direction tél (021) 51 29 12 et 51 29 22



LES

PLEIADES

1400 m.

EVEY 380 m.

à 45 minutes

par train à crémaillère

Tout le Léman est à vos pieds

Vue étendue sur les Alpes, le Plateau et le Jura

Champs de narcisses en mai et juin

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES

M. Bataillon, A. Berge, F. Walter

REBATIR L'ÉCOLE

Un volume broché, 348 pages, Fr. 20.20

Ce livre représente la synthèse du travail du mouvement *Défense de la jeunesse scolaire*, association d'enseignants, de médecins et de parents d'élèves. Il montre comment et pourquoi, en France, l'école reste inférieure à sa mission. Les contradictions entre les besoins de l'enfant et le régime scolaire pratiqué, de même que les conséquences qui en résultent sont clairement mises en évidence. Dans la dernière partie, intitulée *Agir*, les auteurs préconisent des solutions qui doivent permettre de reconstruire l'enseignement. Nous avons beaucoup à apprendre de cette analyse courageuse et lucide de nos voisins français.

ÉTUDES PÉDAGOGIQUES 1966

Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Un volume broché, 144 pages, Fr. 7.—

Outre les chroniques scolaires traditionnelles, cet ouvrage réunit un ensemble d'études substantielles, qui reflètent concrètement les efforts de contact et d'harmonisation des responsables, dans le respect de la diversité des traditions et mentalités de chacune de nos entités romande, jurassienne et tessinoise. Au sommaire, entre autres articles : *Origines et objectifs du Conseil de l'Europe et de ses institutions culturelles*, par G. Bemtgen. *Les Centres bernois et vaudois pour l'enseignement mathématique*, par E. Blanc et G. Kolb. *Tendances actuelles de l'enseignement de la physique au niveau gymnasial*, par W. Knecht. *Les « Cours pour adultes » organisés par le Département de l'instruction publique du canton du Tessin*, par G. Marazzi. *Pédagogie des moyens audio-visuels*, par E. Marmy. *Pourquoi enseigner ?*, par L. Barbey. *L'éducation esthétique*, par M. Veuthey.

Robert Dottrens

ÉDUIQUER ET INSTRUIRE

Avec la collaboration de G. Mialaret, E. Rast,
M. Ray

Un volume broché, illustré, 368 pages, Fr. 19.15

Cet ouvrage, préparé par des spécialistes de l'enseignement du premier degré, basé sur des expériences concrètes dont les résultats sont immédiatement appréciables, est conçu comme un instrument de travail directement utilisable par les professeurs et élèves des écoles normales, mais aussi par tous les instituteurs en quête d'information et de conseils pédagogiques pratiques. Publié par l'UNESCO, ce livre dont le retentissement est grand à l'étranger, est presque exclusivement l'œuvre de pédagogues et spécialistes suisses romands. Il est donc souhaitable que de nombreux lecteurs manifestent leur intérêt pour la collaboration de notre pays aux efforts de l'organisation internationale.

EDITIONS PAYOT PARIS - LAUSANNE

LE
DÉPARTEMENT
SOCIAL
ROMAND

des
Unions chrétiennes
de Jeunes gens
et des Sociétés
de la Croix-Bleue
recommande
ses restaurants à



LAUSANNE

Restaurant LE CARILLON, Terreaux 22
Restaurant de St-Laurent, rue St-Laurent 4

LE LOCLE Restaurant Bon Accueil, rue Calame 13
Restaurant Tour Mireval, Côtes 22a

GENÈVE

Restaurant LE CARILLON, route des Acacias 17
Restaurant des Falaises, Quai du Rhône 47
Hôtel-Restaurants de l'Ancre, r. de Lausanne 34

MONTREUX Restaurant « Le Griffon »
Avenue des Planches 22

NEUCHÂTEL

Restaurant Neuchâtelois, Faubourg du Lac 17

COLOMBIER Restaurant DSR, rue de la Gare 1

MORGES Restaurant « Au Sablon », rue Centrale 23

MARTIGNY

Restaurant LE CARILLON, rue du Rhône 1

SIERRE Restaurant DSR, place de la Gare

RENENS Restaurant DSR, place de la Gare 7

PIANOS

Neufs et occasions. Grand choix, entièrement révisés, réelles occasions, **garantie jusqu'à 12 ans**. Facilités de paiement.

**LOCATION dès Fr. 25.—. Toutes les marques !
Tous les prix !**



Avenue Vinet 37-39, LAUSANNE. Tél. 24 24 36

Votre agent de voyages

VOYAGES
LOUIS
NYON - LAUSANNE

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77

Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de trente années d'expérience dans les voyages
et excursions par autocars



SIEMENS

Appareil d'alimentation universel

La maison Siemens vous offre sa grande expérience dans la fabrication d'appareils d'alimentation universels modernes, avec transformateurs réglables et redresseurs au sélénium. Ils conviennent particulièrement bien à l'enseignement pratique en physique et en chimie.

Notre type normalisé est approuvé par l'ASE et recommandé par la Commission d'appareils de l'Association suisse du corps enseignant pour les écoles primaires, secondaires et supérieures.

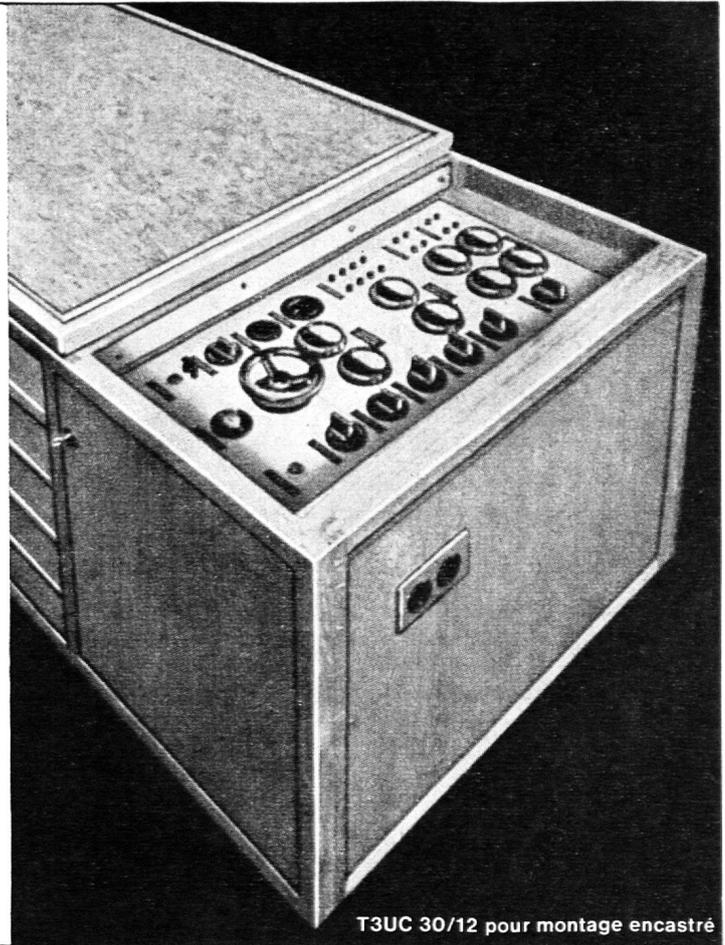
Des appareils en exécution transportable, mobile ou fixe sont livrable immédiatement du stock.

Sur demande, nous vous établirons volontiers une offre accompagnée d'une liste de références et de prospectus.

Nos spécialistes restent toujours à votre disposition.

S. A. DES PRODUITS
ELECTROTECHNIQUES SIEMENS
Lausanne, chemin de Mornex 1
Tél. 021 22 06 75

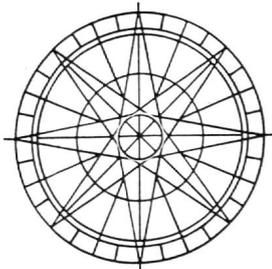
53



T3UC 30/12 pour montage encastré



partout à votre service



école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées
- Préparation au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Fournit SA 4806 Wikon

Tout le matériel pour le cours de cartonnage et reliure.

Demandez nos collections de toile, papier, outils.



FOURNIT S.A., WIKON

Tél. (062) 8 17 81

Jeux éducatifs F. Nathan

TOPINO

Loto-puzzle en couleurs, à partir de 3 ans,
Fr. 19.75

L'AUTO PORTRAIT

Lotos d'animaux en couleurs, à partir de 5 ans,
Fr. 4.95

MÉMO-MATCH

Grand jeu de mémoire permettant d'enrichir
ses connaissances dans tous les domaines,
Fr. 46.60

Pour l'éducation en jouant, un spécialiste et
ses jeux : F. Nathan

Agent général :

J. Mühlethaler, 5, rue du Simplon, **Genève**
En vente dans tous les magasins spécialisés

Papeterie St-Laurent Charles Krieg

Tél. 23 55 77

Rue Haldimand 5 LAUSANNE

Satisfait au mieux :
Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

La perle des restaurants
au bord du lac

Beau-Rivage

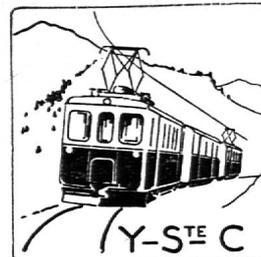
Neuchâtel
Tél. (038) 54765 Parking

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÉBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation



La course d'école
idéale !

Sainte-Croix
Le Chasseron
L'Auberson

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon.
Tél. (024) 2 62 15.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J.A.
Montreux 1

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents